

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

22 MAI 2014

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Acquisition de la  
propriété sise 53 rue  
Saint-Léger**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 26 mai 2014  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 23 mai 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 mai 2014

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quatorze, le 22 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 mai deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU  
Madame TÉA à Madame de CIDRAC  
Madame LANGE à Madame BOUTIN

Secrétaire de séance :

Monsieur BATTISTELLI

**N° DE DOSSIER** : 14 D 10

**OBJET** : ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 53 RUE SAINT LEGER

**RAPPORTEUR** : Monsieur LEBRAY

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville a inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) les parcelles situées entre le n°47 et n°71 de la rue Saint Léger en « emplacements réservés » en vue de l'élargissement à 12 mètres de cette rue et de la création de nouveaux logements.

La propriété sise 53 rue Saint Léger d'une contenance de 522 m<sup>2</sup> cadastrée AT 1195 et AT 1172 comprend une maison de 60 m<sup>2</sup> environ et un jardin qui figurent aux emplacements réservés n°28, 29 et 30 du PLU. Suite au décès de Monsieur Pierre DALLAIS, propriétaire de cette maison, la Ville a reçu une demande d'acquisition du bien de la part des Consorts DALLAIS en date du 3 avril 2013 au prix de 370 000 € commission d'agence incluse. Par courrier en date du 29 mai 2013, France Domaine a estimé ce montant acceptable.

Après négociation, et suivant les dispositions de l'article L. 230-3 du Code de l'Urbanisme, les consorts DALLAIS ont donné leur accord sur un prix de cession à 300 000 € net vendeur, par courrier recommandé reçu en Mairie le 14 mars 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de cette propriété au prix de 300 000 € afin de permettre l'élargissement de la Rue Saint Léger et la constitution d'une réserve foncière pour la construction de logements.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

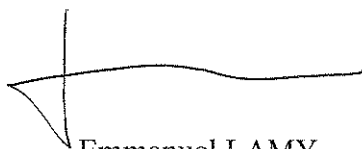
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL votant contre,

APPROUVE l'acquisition de la propriété cadastrée AT 1172 et AT 1195 pour une superficie totale de 522 m<sup>2</sup> au prix de 300 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Lamy', with a stylized flourish at the end.

Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye